

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF2001

présenté par
Mme Perrine Goulet**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	5 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	5 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation nationale permet à des jeunes de faire un service civique en ayant notamment pour mission la prévention du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement. Toutefois, face à l'ampleur des faits de harcèlement scolaire, les mesures de prévention doivent être renforcées.

Il est proposé d'augmenter le budget dédié au financement des services civiques pour en accueillir plus et donc pour faire plus de prévention.

En ce sens, cet amendement propose d'abonder de cinq millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 01 Vie scolaire et éducation à la responsabilité du programme 230 Vie de l'élève ; et de minorer du même montant l'action 09 Fonctionnement des établissements du programme 139 Enseignement privé du premier et du second degrés, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.